



L'EPS et le Sport Scolaire au cœur de la refondation de l'École

L'EPS (Education Physique et Sportive), discipline indispensable au développement de l'enfant, contribue, de la maternelle au lycée, au bien-être des élèves, à la connaissance et à la gestion de leur corps, à l'acquisition des principes de base de la santé. Elle permet l'apprentissage de l'autonomie et contribue pleinement à la formation des futurs citoyens. La pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) permet l'acquisition progressive de compétences tout au long du cursus scolaire.

La concertation nationale est l'occasion pour le SE-Unsa de réaffirmer quelques principes et de revendiquer des évolutions souhaitables concernant la place de l'EPS dans le système éducatif.



Une place réaffirmée dans le curriculum scolaire

La reconnaissance de l'EPS doit passer par une meilleure prise en compte dans le socle commun. Il serait souhaitable que dans la définition du socle commun et dans le Livret Personnel de Compétences (LPC), des domaines pleinement identifiés concernent les questions de santé, de connaissance et de gestion du corps en lien avec des APSA.

Actuellement, l'item « savoir nager », tel que défini par dans le LPC en vigueur, est insuffisant et restrictif. Il est difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire car les conditions ne sont pas toujours réunies pour assurer l'apprentissage de la natation (financement des transports, installations sportives insuffisantes ou inutilisables). Le nombre conséquent de noyades rappelle pourtant l'importance de cet apprentissage fondamental.

L'introduction de la compétence 5 «Réaliser et orienter son physique en vue du développement et de l'entretien de soi», réoriente depuis peu l'EPS en lycée et lycée professionnel. Pour le SE-Unsa, les activités proposées (musculature, natation de durée, step, course de durée) pour développer cette compétence constituent une avancée positive. Cette évolution éloigne progressivement l'EPS des seules finalités sportives pour favoriser la réussite de tous les élèves ainsi qu'une meilleure connaissance du corps.

D'une manière générale, l'EPS doit contribuer à une véritable mission de santé publique qui pourrait être développée dans l'école de demain, exerçant ainsi un rôle de formation et de prévention auprès des futurs citoyens. Le SE-Unsa revendique un approfondissement de la réflexion sur ce sujet, à tous les niveaux de scolarité, dans un continuum cohérent.



Le sport scolaire

Le sport scolaire est le trait d'union entre l'EPS et le sport fédéral. Il est la continuité de l'enseignement de l'EPS. Fort de ces deux fédérations, l'USEP et l'UNSS, il est essentiel dans les activités extra-scolaires proposées dans les EPLE ou les écoles tout en contribuant fortement à renforcer le lien social. Dans le second degré, les enseignants doivent rester les animateurs du sport scolaire dans le cadre de leurs obligations de service. A l'heure d'une volonté de transformation des rythmes éducatifs, il faut s'interroger sur la place du sport scolaire et de ses fédérations dans la vie des élèves. Le SE-Unsa encourage chaque enseignant à s'engager dans le sport scolaire. Il demande également l'ouverture d'une concertation sur l'avenir des structures du sport scolaire et de sa place à l'école.

Les relations avec les collectivités locales doivent s'amplifier pour permettre à tous les établissements de proposer des activités. Les difficultés actuelles de financement des Associations Sportives dans de nombreux territoires doivent se résoudre par des conventions avec les collectivités locales.



Une professionnalité renforcée

Le SE-Unsa souhaite une EPS mieux reconnue dans la communauté scolaire, à l'égalité des autres. Pour cela, l'enseignant d'EPS doit avoir le même statut que ses collègues des autres disciplines, le statut de certifié, l'animation du sport scolaire étant incluse dans son service.

Au niveau de la formation initiale, la réintégration de l'EPS obligatoire dans la formation et le concours des Professeurs des Ecoles est également un élément incontournable pour construire les compétences des professeurs.

L'éducation physique et sportive est fondamentale pour un développement équilibré des enfants et des jeunes. Sa place doit être renforcée dans leur emploi du temps. A l'école primaire, les contenus des programmes doivent être révisés pour permettre de dégager des plages horaires pour la pratique de l'EPS au moins conformes aux horaires officiels. Le SE-Unsa revendique une augmentation horaire de l'EPS au collège (quatre heures pour tous les niveaux) ainsi qu'au lycée (trois heures à tous les niveaux).